

**Bureau Syndical 02
du 8 février 2024**

DELIBERATION N° 2024-02-006

**Demande de subvention pour une campagne de 12 mois sobriété et réduction
des déchets**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à onze heures, le Bureau Syndical convoqué le 2 février 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	15	16	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, CICCADA Vincent, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs : MARCHETTI François-Marie donne procuration à GUIDONI Pierre			
Absents : NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 12/02/2024 et de la publication de l'acte le : 12/02/2024			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Président expose,

Selon le baromètre 2023 « Les Corses et l'environnement », 1 Corse sur 2 pense que l'adoption à grande échelle du tri et d'une consommation plus responsable évitant le gaspillage et privilégiant la seconde main serait efficace pour protéger l'environnement. Ils sont de plus en plus nombreux à adopter de bonnes pratiques, en particulier la réparation, l'achat d'occasion ou le don.

Si le SYVADEC consacre des efforts importants dans le cadre de ses compétences et équipements ainsi que ses campagnes de communication régionales pour mobiliser les citoyens pour ancrer le geste de tri dans les habitudes quotidiennes, il agit également pour sensibiliser à la sobriété et à la réduction des déchets. L'objectif est de promouvoir une consommation plus responsable, propre à limiter les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets.

Cette sensibilisation doit aujourd'hui être renforcée afin d'accompagner et soutenir le développement des bonnes pratiques qui émergent en Corse et les rendre pérennes : réparation, réemploi, achat d'occasion, don, vente, lutte contre le gaspillage alimentaire, écogestes (achat local, en vrac, consommation d'eau du robinet...).

Parvenir à faire adopter au quotidien des réflexes de consommation plus sobres doit contribuer à atteindre l'objectif de réduction de la production de déchets d'au moins 15 % et d'augmentation du réemploi à hauteur de 5% d'ici 2030.

Dans cette optique, le SYVADEC propose de mener pendant un an une campagne de portée régionale centrée sur la sobriété et la réduction de la consommation. Elle traitera une thématique chaque mois (réparation, seconde main...).

Différents moyens de communication seront déployés : annonces presse, campagne radio, sponsoring météo télévisée, sponsoring réseaux sociaux, affichage urbain, relations presse.

Les intercommunalités seront également sollicitées pour les relayer, notamment grâce au kit de communication prêt à l'emploi qui sera mis à leur disposition.

Pour l'ensemble de cette campagne sur 12 mois, le budget est estimé à 280 000 €. Le cofinancement attendu est de 196.000 € soit 70 %, le solde de 84.000 € auxquels s'ajoute la TVA reste à la charge du Syvadec, financé sur fonds propres.

Il sera demandé aux membres du bureau syndical d'approuver le projet et son plan de financement et de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au Bureau syndical,

Considérant l'importance de renforcer la sensibilisation à la sobriété et à la réduction des déchets,

Ouïe l'exposé de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le projet et le plan de financement proposé,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage.

Accuse de réception en préfecture
02F-20009882-20240208-2024-02-006-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024